

DECHARGE MEDICALE

Je, soussigné,

(Nom du responsable légal)

Demeurant à :

.....

Tél domicile : Portable

Autorise les représentants du ski club des Avenières à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence, et donne mon autorisation pour faire hospitaliser ou opérer si nécessaire l'enfant :

Nom Prénom.....

Né(e) le.....

Pour tout accident survenant lors des sorties de ski et de surf durant la saison 2022-2023

Je m'engage par la présente à informer le club de toute allergie ou tout problème médical concernant mon enfant

Allergies éventuelles :

.....
.....
.....

Cette autorisation ne sera utilisée qu'en cas d'extrême urgence et si les circonstances le permettent, les responsables du club de ski des Avenières mettront tout en œuvre pour contacter en priorité la famille de l'enfant

Le :Signature du responsable légal :
Lu et approuvé



CLUB DE SKI LES AVENIERES CORBELIN VEYRINS-THUELLIN

REGLEMENT DE LA SAISON 2022-2023

Site : www.skiclublesavenieres.fr

Sont admis tous les enfants âgés de 6 ans révolus au 31 décembre 2022 (nés en 2016)

Les sports de neige sont considérés comme à risque.

Certificat médical :

Pour l'obtention d'une « [première ou renouvellement d'une licence sportive](#) »

- pour les ADULTES pas de certificat médical.
- Pour les MINEURS remplir le questionnaire de santé, si une réponse est positive, le certificat médical sera obligatoire

Aucune inscription de débutant ou autre skieur et surfeur ne sera après la 2^{ème} sortie de Janvier.

La carte neige PRIMO est conseillée pour les adhérents.

LES SORTIES DU SAMEDI :

- Sur le calendrier des sorties établi par les membres du bureau vous trouverez la destination + l'horaire de départ ainsi que le nom et numéro de téléphone des responsables de sortie.
- **1 ticket par enfant et par samedi** (il comprend : le transport, le forfait, les boissons, l'enseignement du ski et surf ESF)
- Les tickets sont à acheter soit à la Maison de la Presse (Grande Rue Les Avenièrès), soit au club lors des inscriptions.
- Le CLUB se réserve le droit de modifier le calendrier sur la destination, la date, l'heure de départ, ou d'annuler selon les conditions d'enneigement, intempéries, effectif, insécurité ou tout autre motif.

Pour chaque sortie, seule la remise des tickets(enfants/adultes débutants & encadreurs) tient lieu d'inscription. Ils devront être déposés au plus tard le **jeudi avant 18h00** dans la boîte aux lettres du **SKI CLUB** « Maison des Associations » au Champs de Mars LES AVENIERES.

Remplissez correctement et clairement le ticket

Seuls les organisateurs de la sortie accepteront une inscription tardive après le jeudi 18h00

TOUTE DEMANDE PARTICULIERE DE TRANSPORT SERA À FAIRE PAR UNE DECHARGE ECRITE.

En cas d'absence prévenir les responsables de sortie, et aucun report automatique d'inscription ne sera fait pour la sortie suivante.

Les tickets ne seront remboursés que sur justificatif médical, **(délivré dans les 48 heures)** et dans ce cas, avertir le responsable de la sortie avant 8 heures le samedi matin (dernier délai).

En cas de report :

le ticket sera conservé pour la sortie du samedi suivant. Remplir uniquement un ticket de report et le déposer dans la boîte aux lettres du ski club

Après deux absences consécutives le ticket sera perdu.

Je soussigné..... adulte débutant ou père, mère,
représentant légal (1) de(s)

enfant(s).....
.....

atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions du règlement 2022-2023 du CLUB DE SKI LES AVENIERES-CORBELIN-VEYRINS- THUPELLIN qui m'a été remis pour les sorties organisées les samedi , et les sorties familiales.

(1) rayer les mentions inutiles

accepte la publication de photos de groupe sur le site du club, la page Facebook du club ou dans le journal.

A propos du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles

Je donne mon consentement au « ski club Les Avenièrès » pour le recueil et le traitement des données me concernant.

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés » je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension ou d'opposition aux informations et messages me concernant

Le club se décharge de toutes responsabilités en cas de non-respect du « règlement général ».

Fait à : Le

Signature précédée de la mention : « lu et approuvé »

LES SORTIES FAMILIALES :

L'encadrement des enfants n'est pas assuré par le club et reste à la responsabilité d'un parent ou adulte responsable.

Toute inscription est nominative et il est impératif que le participant donne un numéro de téléphone pour le joindre.

Le transport sera dû pour tout désistement pour convenances personnelles soit 20 EUROS.

Le transport sera dû soit 15 EUROS en cas de fermeture de la station pour cause d'intempérie à l'arrivée à la station ou tout autre cas de force majeure indépendamment de notre volonté.

Les participants aux sorties familiales doivent avoir une assurance personnelle qui les assure sur les pistes.

La sortie ne pourra se faire que si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 40 personnes.

NOTA :

Pour toutes informations concernant les activités du CLUB relatives aux sorties des samedis vous pouvez vous renseigner auprès des responsables de sortie (numéros affichés sur le planning des sorties)

Ou

sur le site web : **www.skiclubdesavenieres.fr**

pour diverses demandes vous pouvez nous adresser un mail à l'adresse suivante :

E-mail : **skiclubdesavenieres@gmail.com**

Port du brassard obligatoire, à partir de la **3_ETOILES** pour le ski, et aussi le surf, en vente lors des inscriptions.

- Chaque enfant doit être muni de gants chauds, lunettes ou masque, vêtements chauds le tout marqué à son nom. Le matériel personnel devra être réglé avant la sortie.

A chaque départ, l'enfant doit avoir :

Dans le car :

- **ses gants, lunettes/masque, casque, CARTE NEIGE.** Les chaussures de ski seront mises à l'arrivée à la station.

Dans la soute du car :

un grand sac à son nom pouvant contenir :

- **chaussures de ski et casque**

- **un repas pour midi plus un goûter**

- **Skis et Bâtons** : qui doivent obligatoirement être marqués au nom de l'enfant et attachés ensemble, de manière que l'enfant retrouve plus facilement tout son matériel à la descente du car (des attaches sont vendues aux permanences d'inscription). L'idéal pour les enfants est d'avoir une housse pour l'ensemble de son matériel marquée à son nom.

Port du casque (adapté à la morphologie) obligatoire pour tous les enfants. Si un enfant se présente à la sortie sans casque, il ne sera pas admis à la sortie ou un casque sera loué en station aux frais des parents. Le casque devra être marqué au **prénom** de l'enfant de façon lisible sur le devant (jusqu'à la 2ème étoile).

DEPART du car Champ de Mars Les AVENIERES.

Les horaires de départ risquent d'être modifiés certains samedis, renseignez-vous en appelant les organisateurs de sortie, ou sur le site du ski club.

LES HORAIRES SONT LES HEURES PRECISES DE DEPART, LES RETARDATAIRES NE SERONT PAS ATTENDUS.

Des affiches placées sur le parking indiquent le car à prendre, ainsi que les groupes avec leur accompagnateur, vous pouvez également consulter le site www.skiclubdesavenieres.fr

Le CLUB n'est pas responsable des pertes, vols ou dégradations de matériel durant les sorties du samedi (enfants) ou du mercredi (adultes + enfants).

LES PERSONNES ENCADRANTS LES ENFANTS DURANT LES SORTIES SONT DES BENEVOLES DIPLOMEES DE LA F.F.S

Les parents s'engagent à ne pas se retourner contre le CLUB DE SKI en cas de non-conformité des renseignements portés sur leur attestation d'assurance assistance.

Les parents doivent s'assurer que l'enfant soit monté dans le car et être présent à la descente lors du retour. Aucun enfant n'est autorisé à rentrer seul.

Pour tout enfant récupéré en station, les parents devront fournir une décharge au club en précisant l'identité de la personne devant récupérer l'enfant.

Les parents autorisent les photos de leur(s) enfant(s) prises pendant la saison de ski et qui seront mises sur le site internet du CLUB DE SKI et sur la page Facebook du Club ou dans le journal.

DISCIPLINE :

Les enfants doivent rester en permanence avec leurs groupes et leurs accompagnateurs

Ils doivent suivre les instructions qu'ils leur sont données.

Aucun désordre ne sera toléré dans le car et sur les pistes.

Aucune consommation de boissons alcoolisées ou toute autre substance illicite, ne seront tolérées pour les enfants mineurs. Le cas échéant une suspension provisoire voire définitive sera envisagée. Aucune indemnité de la part du club ne sera restituée.

Respecter le règlement en vigueur de la station

Pour information : les piétons présents en bas des pistes sont là pour subvenir aux enfants malades ou fatigués, mais en aucun cas ne doivent faire office de garderie afin de soulager les accompagnateurs.

ACTIVITES SUPPLEMENTAIRES PROPOSEES :

**** L'APPRENTISSAGE DU SNOWBOARD LE SAMEDI APRES-MIDI POUR LES ENFANTS AYANT 11 ANS REVOLUS AU 31/12/2022 : LES PARENTS DOIVENT FOURNIR LE MATERIEL NECESSAIRE.**

**** L'APPRENTISSAGE DU SKI DE PISTE POUR LES ADULTES (UNIQUEMENT DEBUTANTS) se fera LE SAMEDI. TICKET (en vente à LA MAISON DE LA PRESSE LES AVENIERES ou OFFICE DU TOURISME LES AVENIERES) les conditions d'inscription sont les mêmes que pour les enfants.**

**** Le SKI FREESTYLE**

UN MONITEUR FEDERAL OU ESF SUPERVISERA LE GROUPE. LES PARTICIPANTS DOIVENT RESPECTER LES CONSIGNES DONNEES PAR CETTE PERSONNE. LE NON RESPECT DE CELLES-CI PAR UN PARTICIPANT ENTRAINERA SON EXCLUSION DU CLUB DE SKI. CHAQUE PARTICIPANT DOIT AVOIR SON MATERIEL DE SKI, CHAUSSURES, BATONS A CHAQUE SORTIE.

Port du casque obligatoire pour tous les adultes pratiquant le ski et le snowboard lors des sorties du samedi